

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 28 novembre 2024

Journée mondiale de lutte contre le VIH/sida en Normandie : tous mobilisés !

A l'occasion du 1^{er} décembre, Journée Mondiale de lutte contre le VIH/sida, l'Agence régionale de Santé, Santé publique France, l'Assurance Maladie et le COREVIH se mobilisent afin d'amplifier leur action auprès des Normands pour rappeler qu'il est possible et facile pour chacun de se protéger du VIH et des autres Infections Sexuellement Transmissibles (IST), et souligner l'importance du dépistage pour un diagnostic précoce et un accès aux différents traitements.

A l'échelle nationale et régionale, l'objectif est de mettre fin à l'épidémie de VIH en atteignant l'objectif « 3 x 95 » de l'ONU SIDA d'ici 2030 :

- que 95 % des personnes vivant avec le VIH sachent qu'elles sont porteuses du virus ;
- que 95 % des personnes vivant avec le VIH reçoivent un traitement ;
- que 95% des personnes traitées ne soient plus contagieuses et ne soient plus en danger car le virus ne sera plus détectable dans leur sang.

L'accès à la prévention et au dépistage est donc primordial afin que chaque personne connaisse son statut sérologique et puisse avoir accès à un parcours de soins en cas de découverte de séropositivité, ne pas risquer de transmettre le VIH à d'autres personnes et avoir une qualité de vie préservée à l'échelle individuelle.

Repères

- On estime en France que 25 000 personnes ignorent leur infection par le VIH : elles sont exposées à des complications graves et risquent de transmettre sans le savoir le virus à leurs partenaires. Si elles connaissaient leur séropositivité, elles pourraient, comme la majorité des 190 000 personnes qui vivent avec le VIH en France, être efficacement traitées, rester en bonne santé, et ne plus transmettre l'infection.
- En Normandie, on estime que 146 personnes ont découvert leur séropositivité VIH en 2023.
- On estime à environ 430 le nombre de personnes en Normandie ignorant leur séropositivité.
- 26 % des diagnostics VIH sont réalisés à un stade avancé dans la région.

(Source : Santé publique France Normandie)

Messages-clés :

- Les préservatifs sont gratuits pour les moins de 26 ans et des préservatifs remboursés pour les personnes de 26 ans et plus sont désormais disponibles en pharmacie.
- Un dépistage précoce peut sauver des vies et briser les chaînes de transmission ;
 - « Mon Test IST » mis en œuvre depuis le 1er septembre 2024 est un dépistage des IST à la demande du patient, sans ordonnance et sans rendez-vous, en laboratoire de biologie médicale, pris en charge par l'Assurance Maladie à 100% pour les moins de 26 ans et à 60% pour le reste de la population (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables). Pour le VIH, la gratuité concerne tous les âges ;

- « Mon Test IST » s'ajoute aux autres possibilités de dépistage : prescription par un professionnel de santé, centres de dépistage gratuits (CeGIDD), associations réalisant des TROD (test rapide d'orientation diagnostique), etc...

Zoom sur la prévention :

Préservatifs gratuits en pharmacie sans ordonnance pour les moins de 26 ans

Depuis le 1er janvier 2023, tous les jeunes âgés de moins de 26 ans peuvent obtenir les préservatifs masculins (externes) gratuitement sans ordonnance en pharmacie.

La liste des préservatifs concernés par cette mesure s'est allongée fin 2023 et en 2024.

Ainsi, les préservatifs de la liste ci-dessous peuvent être pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans prescription médicale, pour les jeunes de moins de 26 ans (hommes et femmes), sans minimum d'âge :

Préservatifs masculins (externes) :

certaines références des préservatifs des marques « Eden » et « Sortez couverts ! » ;
certaines références des préservatifs de la marque « Be Loved » ;
certaines références des préservatifs de la marque « Terpan » ;
certaines références des préservatifs lubrifiés, LifeStyles, MANIX Classic.

Préservatifs féminins (internes) :

certaines références des préservatifs féminins de la marque « Ormelle » ;
certaines références des préservatifs féminins de la marque « So Sexy & smile » ;
certaines références des préservatifs lubrifiés Antoine Health Cared, Be Loved Free.

Cette liste est appelée à évoluer constamment en fonction des inscriptions sur la liste des produits et prestations de la part des fabricants.

Pour les mineur(e)s, une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier leur âge et leur statut d'assuré social (ou de bénéficiaire de l'AME). Ils peuvent, s'ils le souhaitent, demander le secret de la délivrance.

Pour obtenir une boîte de préservatifs gratuitement en pharmacie, les personnes majeures de moins de 26 ans doivent être des assurés sociaux et doivent présenter leur carte Vitale ou une attestation de droits (téléchargeable sur leur compte ameli) ou à défaut une pièce d'identité. Les titulaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent également en bénéficier, en présentant leur carte AME, de même que les ressortissants de l'Union européenne en présentant leur carte européenne d'assurance maladie.

Ainsi, en Normandie, 23 938 boîtes de préservatifs ont été délivrées gratuitement en pharmacie en 2023, chez les moins de 26 ans. (Source : SNDS 2023)

En complément, la gratuité des préservatifs est également possible auprès des centres de dépistage (CeGIDD), des centres de santé sexuelle, de certaines associations et des infirmeries scolaires et universitaires, pour les hommes et les femmes de tout âge.

Préservatifs remboursés pour les personnes de 26 ans et plus

Pour les personnes âgées de 26 ans et plus, les préservatifs cités en amont sont remboursés à hauteur de 60 % sur présentation de la prescription d'un médecin ou d'une sage-femme.

En effet, médecins généralistes, spécialistes et sages-femmes peuvent prescrire à des hommes ou des femmes des préservatifs pris en charge par l'Assurance Maladie à 60 % du coût. La complémentaire santé / mutuelle peut alors choisir ou non de prendre la différence à sa charge (les assurés doivent se renseigner auprès de leur mutuelle).

Ainsi, en Normandie, 19 617 boîtes de préservatifs délivrées en pharmacie ont été remboursées à hauteur de 60 % par l'Assurance Maladie en 2023, chez les 26 ans et plus, soit une augmentation de 65 % par rapport à 2022.

La PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition)

La PrEP, qu'est-ce que c'est ?

La PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition) est un traitement préventif destiné aux personnes non porteuses du VIH pour prévenir la contamination par ce virus.

Cependant, elle ne protège pas des autres Infections Sexuellement Transmissibles. Un dépistage doit être réalisé tous les 3 mois dans le cadre du suivi PrEP.

A qui s'adresse la PrEP ?:

Sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de la stratégie nationale de santé sexuelle, la PrEP s'adresse en priorité aux publics exposés à des risques majeurs d'acquisition du VIH :

- les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ;
- les personnes trans ayant des relations sexuelles avec des hommes ;
- les travailleurs-euses du sexe ;
- les personnes originaires d'Afrique subsaharienne ou d'autres régions du monde à forte prévalence (ex : Guyane) et en particulier les femmes en situation de précarité ;
- les usagers-ères de drogues par voie intraveineuse avec partage de seringue.

La PrEP peut être initiée et renouvelée :

- en ville par les médecins généralistes ;
- dans un CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic) ;
- dans les services hospitaliers d'infectiologie.

En Normandie, sur le premier semestre 2023, il y a eu 291 initiations de PrEP et 937 renouvellements.

TaSP : le traitement comme outil de prévention (« Treatment as Prevention »)

Les personnes vivant avec le VIH font encore face à de nombreuses discriminations, que ce soit dans leur vie personnelle ou professionnelle. Il est donc important de rappeler qu'une personne vivant avec le VIH, qui suit un traitement, et dont le virus n'est plus détectable dans le sang ne transmet plus la maladie : c'est la notion « **INDETECTABLE = INTRANSMISSIBLE** ».

Zoom sur le dépistage

Dispositif « Mon test IST »

Dans un contexte de hausse des infections sexuellement transmissibles (IST) observée entre 2021 et 2023, les efforts en matière de dépistage doivent être poursuivis et intensifiés dans l'objectif d'améliorer la prévention de ces IST dont le VIH.

Afin de répondre à cet enjeu de santé publique, le ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins a annoncé la mise en œuvre, depuis le 1er septembre 2024, d'un **dépistage des IST à la demande du patient, sans rendez-vous et sans ordonnance, pris en charge par l'Assurance Maladie à 100% pour les moins de 26 ans et à 60% pour le reste de la population** (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables). Ce dispositif prolonge et complète le dispositif « VIH Test ».

Le dépistage de ces IST en laboratoire de biologie médicale concerne tous les assurés sociaux et leurs ayants droit ainsi que les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME).

Cette mesure, appelée « Mon test IST » et issue de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2023, est déployée dans tous les laboratoires de biologie médicale, qu'ils soient de ville ou hospitaliers. Elle vient compléter les dispositifs existants, tels que le dépistage sur prescription médicale et le dépistage gratuit dans les centres d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Avant le déploiement de « Mon test IST », le dispositif « VIH Test », offre de dépistage gratuit et sans ordonnance du VIH dans les laboratoires, a été mis en œuvre en France à compter du 1^{er} janvier 2022.

En 2023-2024, à la demande de l'ARS Normandie, une enquête a été menée par Santé publique France auprès des usagers des laboratoires. Cette enquête a permis de décrire les caractéristiques démographiques, sociales et comportementales des personnes dépistées pour le VIH. Elle a confirmé que le dispositif VIH Test peut recruter des personnes non habituellement dépistées par ordonnance (personnes de 50 ans ou plus et personnes ayant moins d'antécédent de dépistage du VIH). L'enquête a également retrouvé des différences inter-régionales qui témoignent de l'importance du rôle joué par les laboratoires dans le déploiement du dispositif

Le dispositif « VIH Test » est devenu « Mon test IST » le 1er septembre 2024.

Lors de sa venue en laboratoire, le patient souhaitant bénéficier du dépistage remplit un auto-questionnaire destiné à déterminer les IST et les modalités de réalisation de ces dépistages. Le dépistage inclut, **en plus du VIH**, les infections suivantes : **chlamydia trachomatis, gonocoque, syphilis et hépatite B**.

Prise en charge :

- à 100 % pour le VIH, à tout âge ;
- pour les 4 autres IST (*Chlamydia trachomatis*, gonocoque, syphilis et hépatite B) :
 - prise en charge à 100 % pour les moins de 26 ans ;
 - prise en charge à 60 % pour les 26 ans et plus (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables).

En cas de résultat positif à une ou plusieurs IST, le biologiste médical informe le patient et l'oriente vers les professionnels de santé les plus appropriés : médecin généraliste, sage-femme, CeGIDD ou structure hospitalière.

Pourquoi faire un test VIH ?

Le dépistage est indispensable pour une meilleure prise en charge. Un recours au dépistage tardif entraîne un retard au diagnostic VIH et à l'accès aux traitements antirétroviraux. L'effet de ces traitements, qui permettent de vivre en bonne santé avec une espérance de vie restaurée, sans développer le sida et sans risque de transmettre le virus quand la charge virale est indétectable depuis au moins 6 mois, a un impact direct sur la dynamique de l'épidémie. Il est également important de dépister les IST, pour certaines silencieuses, afin de casser les chaînes de transmission et la circulation de ces infections.

Quand faire un test VIH ?

Toute personne peut se faire dépister quand elle le souhaite, quelle que soit la raison qui la conduit à cette démarche. Toute personne, hors risque d'exposition à un risque de contamination, devrait faire un test de dépistage VIH au moins une fois dans sa vie entre 15 et 70 ans.

Le test de dépistage est systématique dans les cas suivants :

- don de sang ;
- don de sperme ;
- don d'organe ;
- don de lait maternel ;
- transfusion sanguine ;
- grossesse.

Le dépistage VIH est recommandé au moins une fois dans sa vie, et à tout moment et notamment dans les situations suivantes :

- après un rapport non protégé avec un partenaire dont vous ne connaissez pas le statut sérologique, séropositif sans traitement ou avec une charge virale non contrôlée ;
- en cas de relations avec plusieurs partenaires sexuels ;
- si votre partenaire a d'autres partenaires sexuels ;

- pour les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (dépistage conseillé tous les 3 mois) ;
- en cas de consommation de drogues par voie intraveineuse avec échange de matériel d'injection avec d'autres personnes ;
- pour les utilisateurs de drogues injectables (dépistage annuel) ;
- en cas de partage de pipes à crack ou de pailles ;
- pour les personnes originaires de zones où l'infection HIV est fréquente et notamment l'Afrique subsaharienne et les Caraïbes (dépistage annuel) ;
- si vous craignez d'avoir pris un risque ;
- dans une relation stable, vous souhaitez être certain de ne pas être contaminé et de pouvoir abandonner l'utilisation de préservatifs ;
- si vous envisagez une relation avec un nouveau partenaire et que vous désirez ne plus utiliser de préservatif ;
- si vous êtes séropositif pour le VHB (hépatite B) ou le VHC (hépatite C) ;
- si vous avez ou venez d'avoir une infection sexuellement transmissible (IST) ;
- en cas de rapport non consenti.

Où faire un dépistage VIH ?

- **directement dans un laboratoire d'analyses médicales** : sans rendez-vous ni ordonnance pour effectuer une prise de sang gratuitement ;
- **dans les 6 CeGIDD** (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et des autres infections sexuellement transmissibles) **et 12 antennes en Normandie** : gratuit et anonyme si vous le souhaitez, pour réaliser une prise de sang ou un Trod (test rapide d'orientation diagnostique)
[Coordonnées des 6 CEGGID et 12 antennes en Normandie - site internet COREVIH](#)
Voir carte - Source : COREVIH Normandie ;
- sur **prescription**, auprès d'un professionnel de santé ;
- **en contactant une des associations** qui propose des Trod
[Coordonnées des associations habilitées au TROD - site internet de l'ARS de Normandie ;](#)
- **en achetant un autotest en pharmacie de ville et en le faisant soi-même**. Des associations en distribuent également gratuitement. Il s'agit d'un prélèvement de quelques gouttes de sang au bout du doigt.



En savoir plus

Des numéros à votre écoute

- **Sida info service : 0 800 840 800**, numéro Vert gratuit, confidentiel et anonyme pour poser des questions sur le sida accessible, 7 jours sur 7, de 8h à 23h.
- **Fil-Santé-Jeunes : 0 800 235 236** Service anonyme et gratuit tous les jours de 8h à minuit

Liens utiles

[Sida Info Service - \(sida-info-service.org\)](http://sida-info-service.org)

[Tout savoir sur la sexualité | QuestionSexualité \(questionsexualite.fr\)](http://questionsexualite.fr)

[COREVIH Normandie \(corevih-normandie.fr\)](http://corevih-normandie.fr)

OnSEXprime pour les jeunes : <https://www.onsexprime.fr/>

Sexosafe pour les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes : <https://www.sexosafe.fr>